



## PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 6 juillet 2016

# Communiqué de presse

## Pré-demande de passeport en ligne

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, la pré-demande de passeport en ligne est désormais à la disposition des usagers. A cette date, toutes les communes de la Martinique, disposant d'un dispositif de recueil, sont susceptibles de recueillir les demandes selon cette nouvelle modalité.

Ce téléservice, qui demeure facultatif pour l'utilisateur, concerne uniquement le recueil dématérialisé de ses informations administratives, jusqu'alors, recueillies au moyen du Cerfa n°12100\*02.

Il pourra en effet, soit choisir de faire le dépôt de sa demande en utilisant le Cerfa papier n°12100\*02, soit recourir au système de pré-demande via le site internet de l'ANTS.

Toutefois, la pré-demande en ligne ne dispense pas l'utilisateur de se présenter personnellement en mairie pour déposer sa demande (recueil des pièces justificatives et prise d'empreintes).

Toutes informations complémentaires peuvent être obtenues en consultant le site de l'Agence nationale des titres Sécurisés (ANTS) :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Pre-demande-passeport-biometrique>

### Contacts réservés aux médias :

Nathalie Champlong 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine Anglionin, 05-96-39-39-20 ou 06-96-23-19-93  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr



Retrouvez l'actualité des services de l'Etat sur :  
[www.facebook.com/prefet.martinique/](http://www.facebook.com/prefet.martinique/)  
[www.martinique.pref.gouv.fr/](http://www.martinique.pref.gouv.fr/)